

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 JANVIER 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, agente de développement rural
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

01-16-020

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet, dans son premier mot pour l'année 2016, offre ses bons souhaits à l'ensemble des élus et auprès de la population. Il désire, entre autres, que la prochaine année puisse se faire dans un esprit collectif afin de favoriser la concrétisation de dossiers importants pour le Témiscamingue.

01-16-021

Défi château de neige.

M. Warolin invite les élus à promouvoir le Défi château de neige, édition 2016, dans leur municipalité locale. À l'entrée de la bâtisse de la MRC de Témiscamingue, un château a été érigé à titre d'exemple.

L'édition 2016 du « Défi château de neige » s'adresse à tous les habitants de la province du Québec désirant participer à la construction d'un château de neige. Il n'y a aucune restriction sur l'âge ni sur la ville de résidence. Pour être admissibles à l'attribution des prix, les participants doivent s'inscrire dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Familles et amis : Pour la population en générale
2. Petite enfance : Services de garde et CPE qui encadrent les enfants de 0 à 5 ans
3. Écoles : Pour les écoles primaires et secondaires
4. Organismes : Entreprises, organismes à but non lucratif, regroupements, etc.

01-16-022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et majoritairement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	16	10 561
Contre	1	2 587
M. Bernard Flébus vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

01-16-023

Rencontre avec M^{me} Lucie Desrochers, coordonnatrice du Salon du livre au Témiscamingue – Édition 2016.

M^{me} Lucie Desrochers, coordonnatrice du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue, édition 2016, assiste à la rencontre pour venir exposer les attentes du comité organisateur envers le milieu municipal.

Du 26 au 29 mai 2016, se tiendra à Ville-Marie, la 40^e édition du Salon du livre. Cet événement accueillera environ 7 000 visiteurs de partout. Le comité organisateur composé de neuf bénévoles travaille depuis plusieurs mois pour produire une programmation riche en couleurs et à saveur témiscamiennne.

Le budget du Salon se situe à environ 187 500 \$, étant financé en partie par diverses subventions gouvernementales (39,5 %), par des revenus de location (35,5 %) et la balance (25 %) par la part du milieu.

M^{me} Desrochers interpelle le milieu municipal afin que celui-ci puisse participer activement à cette 40^e édition. Elle cite, à titre d'exemple, que la MRC de Témiscamingue pourrait louer un kiosque où diverses municipalités pourraient venir y présenter des initiatives locales pour soutenir tout projet littéraire. Sinon, le plan de commandites permet aussi aux municipalités locales et/ou à la MRC de contribuer financièrement à l'évènement à divers niveaux. M^{me} Desrochers propose également que la MRCT puisse commanditer la programmation du Salon.

La MRC de Témiscamingue validera l'intérêt des municipalités locales au cours des prochaines semaines et ramènera ce point à une séance ultérieure.

01-16-024

Rencontre avec M. Émilien Larochelle et M^{me} Stéphanie Lamarche de l'Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT).

M. Émilien Larochelle, président du conseil d'administration, et M^{me} Stéphanie Lamarche, directrice générale adjointe de Tourisme Abitibi-Témiscamingue assistent à la rencontre.

Leur présentation débute par une remise de deux œuvres de Frank Polson, afin de remercier M. Arnaud Warolin et M. Alain Flageol pour l'implication de leur organisation municipale respective dans la démarche de CULTURAT, par la mise en place de projets structurants.

M^{me} Lamarche rappelle que CULTURAT est une vaste démarche de mobilisation visant à faire de l'identité, des arts et de la culture un pôle de développement majeur dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. À ce jour, 52 municipalités, sept conseils de bande et 16 organismes ont adhéré à la charte de participation de CULTURAT, totalisant ainsi 300 projets!

M. Larochelle poursuit la présentation par un état des faits. Comme plusieurs organismes, Tourisme Abitibi-Témiscamingue vit une période de restructuration. L'Association est une corporation sans but lucratif ayant pour mandat la promotion du produit touristique de l'Abitibi-Témiscamingue. Il agit également comme lieu de concertation auprès des divers partenaires touristiques. Ainsi, l'ATRAT travaille à développer le produit touristique et voit à la commercialisation de l'offre touristique à l'International.

En octobre 2015, le gouvernement du Québec a présenté un nouveau modèle de gouvernance par la création de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, leur vision étant de consolider et assurer une meilleure cohérence des actions de commercialisation hors Québec. Cet exercice de restructuration s'échelonna pendant 12 à 18 mois. De même, comme le gouvernement tendait à vouloir harmoniser la taxe sur l'hébergement à 3,5 % dans toutes les régions du Québec, Tourisme Abitibi-Témiscamingue a documenté le dossier pour faire valoir sa position au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au cours des échanges avec les représentants de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, les élus manifestent leur inquiétude quant au manque de support de l'organisme pour la promotion touristique au Témiscamingue. M^{me} Lamarche rassure les élus à l'effet que son organisation soutient le milieu témiscamien, mais à d'autres niveaux de ce que pouvait faire la Société de développement du Témiscamingue. Dans la foulée des coupures budgétaires, le Témiscamingue doit se repositionner au niveau touristique et si le tourisme demeure une priorité pour le territoire, Tourisme Abitibi-Témiscamingue sera présent! Il offrira un service d'accompagnement afin de bien cibler les actions territoriales de promotion touristique. Une rencontre au début du mois de mars 2016 se tiendra, afin de réunir tous les acteurs touristiques du Témiscamingue.

M. Larochelle conclut la présentation en invitant les élus à prendre connaissance de diverses publications disponibles pour le conseil des maires, dont le rapport d'activités annuel. Plusieurs statistiques intéressantes y sont publiées, illustrant bien l'apport de l'industrie touristique pour l'économie d'une région.

01-16-025

Rencontre avec des représentants de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) et de l'UQAT, concernant le projet d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES) de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Olivier Pitre, directeur général de la SESAT et M. Éric Rosa chercheur du Groupe de recherche sur l'eau souterraine au sein de l'UQAT assistent à la rencontre.

La présentation vise à venir faire état des résultats pour le Témiscamingue du projet d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES). Plusieurs objectifs furent ciblés par la mise en place de ce projet, dont :

- Dresser un portrait de la ressource en eau souterraine (qualité, quantité, utilisation et pressions anthropiques s'exerçant sur la ressource) d'une partie des territoires municipalisés de l'Abitibi-Témiscamingue afin de la protéger et d'en assurer la pérennité;
- Évaluer le potentiel en eau souterraine des aquifères granulaires et rocheux fracturés (régime d'écoulement, vulnérabilité, rythme d'alimentation, qualité de l'eau, etc.).

Réaliser un inventaire des eskers en fonction de leur potentiel aquifère, de la qualité de leur eau souterraine et de leur vulnérabilité par rapport aux diverses activités humaines.

M. Pitre expose diverses cartes illustrant la géologie, la profondeur de l'eau, la recharge (infiltration) et les indices de vulnérabilité de l'eau souterraine face à la pollution. Au terme de la présentation, le PACES :

- Comporte 24 cartes thématiques disponibles auprès de l'UQAT tout comme le rapport;
- Les schémas d'aménagement et de développement pourraient être mise à jour en fonction des résultats des PACES;
- Les eskers et moraines émergent comme étant des secteurs-clés de l'hydrogéologie de la MRC de Témiscamingue.

Au terme de la présentation, M. Pitre réitère l'appui et la participation de la MRC de Témiscamingue à la mise en œuvre du schéma directeur de développement durable (SDDD) afin d'assurer la pérennité des aquifères granulaires des eskers et des moraines présents sur son territoire.

Considérant l'intérêt croissant accordé à la connaissance, au développement des expertises, à l'innovation et à la mise en valeur entourant l'eau souterraine en région, en province et partout ailleurs dans le monde;

Considérant l'importance stratégique que revêtent les aquifères granulaires des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue et l'opportunité de développer un pôle d'expertise régional en gouvernance de l'eau souterraine;

Considérant que les aquifères granulaires :

- Ont la double propriété de filtrer l'eau et de pouvoir l'emmagasiner;
- Sont des aquifères qui de par leur grande perméabilité, sont typiquement très vulnérables à une contamination;
- Ont été fichés au Plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue comme des territoires pour lesquels l'intention gouvernementale est d'« utiliser le territoire et les ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine »;

- Figurent de façon proéminente dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);
- Constituent la source d'eau potable d'une vingtaine de villes et municipalités de la région et desservent donc une forte proportion de la population régionale en eau potable;
- Sont cités dans les schémas d'aménagement et de développement (SAD) de quatre des cinq MRC de la région comme des sites où des conflits d'usage sont documentés;
- On fait l'objet d'efforts d'acquisition de connaissance spécifique dans le cadre du récent programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES).

Considérant la mission de la SESAT d'« influencer les règles et les choix d'usage du territoire ainsi que les modes de gestion afin de contribuer à la pérennité de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue »;

Considérant la reconnaissance régionale acquise par la SESAT, notamment auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de la Conférence régionale des élus (CRÉ), des cinq MRC de la région, de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);

Considérant les orientations du projet-pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry :

- Contribuer à la mise en œuvre des engagements de la Politique nationale de l'eau du Québec axés sur la gouvernance des eaux souterraines et sur le transfert de connaissances;
- Développer et expérimenter au sein de la MRC d'Abitibi un modèle de gouvernance des eaux souterraines d'un aquifère-clé en vue d'améliorer les règles d'usage et de gestion qui y sont appliquées;
- Transférer les différentes composantes du modèle à d'autres milieux où les eaux souterraines constituent également une ressource-clé.

Considérant le professionnalisme démontré par la SESAT et le comité de gouvernance de l'esker (CGE) dans leur travail de concertation et la qualité des livrables compilés au cours des trois premières années (2012-2015) du projet-pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry;

Considérant que pour faciliter l'acceptation de son projet aux termes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la SESAT sollicite une forte participation régionale;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires accorde son plein appui à la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) dans son projet de mise en œuvre du schéma directeur de développement durable d'esker et demande aux diverses instances gouvernementales concernées d'accorder une aide financière suffisante pour permettre la réalisation de ce projet.

01-16-026

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

01-16-027

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 15 janvier 2016.

01-16-028

Adoption du rapport synthèse (projet) issu du GAMME sur l'apport du secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue ayant eu lieu le 29 octobre 2015.

Considérant la tenue d'un GAMME au sujet de l'apport du secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue ayant eu lieu le 29 octobre 2015;

Considérant que suite à la tenue de l'évènement, un rapport synthèse a été réalisé et contient les sections suivantes : mise en contexte, déroulement du GAMME, constats et recommandations, points à souligner suite à la tenue de ce GAMME, évaluation et conclusion;

Considérant que les informations présentées ont permis d'approfondir divers sujets liés à ce domaine d'activité d'importance pour notre territoire et d'aller plus loin à certains niveaux pour d'autres éléments;

Considérant que l'exercice fût enrichissant, mais que des actions concrètes doivent être réalisées;

Considérant que les défis demeurent tout aussi grands que les opportunités à saisir, mais collectivement, notre territoire est en mesure de se démarquer et de se développer de par son potentiel tout en conservant un équilibre entre la société, l'économie et l'environnement;

Considérant la tenue d'une rencontre du Comité du GAMME le 15 janvier 2016 et où le projet de rapport synthèse a été traité.

Les membres du Comité du GAMME demandent que la MRC de Témiscamingue se positionne au sujet de l'autonomie locale (référer au bloc D de la section 3 du rapport) :

- Harmoniser les règlements municipaux de développement suite à une analyse des coûts et bénéfices à en retirer collectivement tout en respectant les champs de compétences territoriaux et locaux ou conserver l'autonomie locale au niveau de la réglementation municipale.

Les membres du Comité du GAMME recommandent que la MRC de Témiscamingue adopte le rapport synthèse tel que présenté et que la position prise au point précédent soit considérée dans la version finale du rapport.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue privilégie l'autonomie locale au niveau de la réglementation municipale;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue adopte le rapport synthèse tel que présenté et que la position prise au point précédent soit considérée dans la version finale du rapport;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue travaille à clarifier certains points inscrits dans son schéma d'aménagement du territoire afin d'en favoriser une bonne compréhension commune;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue mandate le Comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC pour travailler les autres éléments contenus au rapport.

01-16-029

Approbation de la répartition des sommes payables à la MRCT pour l'exercice financier 2016 en vertu du règlement n° 179-12-2015 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés ».

Considérant le règlement n° 179-12-2015 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés » adopté par le conseil le 16 décembre 2015;

Considérant l'article 976 du Code municipal;

Considérant le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la répartition des sommes payables à la MRCT pour l'exercice financier 2016, en vertu du règlement n° 179-12-2015 (Budget 2016), adopté par le conseil de la MRCT le 16 décembre 2015, soit approuvée telle que présentée par la directrice générale – secrétaire-trésorière;
- ❖ Que copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2016.

01-16-030

Pacte rural 2016 – Recommandation du GAMME.

Considérant la fin du Pacte rural 2014-2019 au 31 décembre 2015, celui-ci étant remplacé par le Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que le FDT regroupe l'ensemble des enveloppes qui étaient autrefois dévolues à la MRC de Témiscamingue pour supporter le développement économique et social du territoire;

Considérant que la MRC de Témiscamingue se voit confier de plus en plus de responsabilités et de mandats avec des budgets moindres;

Considérant qu'une des conséquences de la fin du Pacte rural est une réduction considérable des montants disponibles pour effectuer un appel de projets;

Considérant que les besoins et les projets de la MRC de Témiscamingue et qu'il importe d'analyser ces besoins et ces projets avant d'engager l'ensemble des montants résiduels du FDT;

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas procéder à un lancement d'appel de projets pour l'année 2016;
- ❖ De mandater le comité de travail du GAMME afin qu'il fasse une analyse des besoins et des projets de la MRC de Témiscamingue et qu'il revienne avec une recommandation auprès du conseil des maires sur la répartition des montants résiduels du FDT.

01-16-031

Nomination d'un représentant de la MRCT au sein du conseil d'administration de la Société de développement du Témiscamingue (SDT).

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De nommer, à titre de représentant de la MRCT à la Société de développement du Témiscamingue (SDT):

↳ M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel.

01-16-032

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

01-16-033

Constitution d'une commission de consultations publiques pour le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption du projet du Plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;

Considérant que le projet du plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

Considérant que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ De recommander les personnes suivantes pour faire partie de la commission :

1. M. Pascal Champoux – Représentant du milieu des affaires
2. M. Éric Cloutier – Représentant du milieu sociocommunautaire
3. M. Bernadin Létourneau – Représentant du milieu syndical
4. M^{me} Sophie Laliberté – Représentante des groupes de protection de l'environnement
5. M. Arnaud Warolin – Représentant du milieu municipal
6. M. Bernard Flébus – Représentant du milieu municipal
7. M. Luc Lalonde – Représentant du milieu municipal
8. M. Tomy Boucher – Représentant de la MRCT

M^{me} Katy Pellerin agira à titre de personne-ressource pour tout le processus de consultations publiques.

Le rapport de consultation sera transmis au plus tard trois semaines après les assemblées publiques.

01-16-034

Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres pour l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour réaliser la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles, soit par l'implantation d'une technologie permettant le traitement des déchets ultimes, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT.

Les soumissions devront être déposées en conformité avec les modalités de l'appel d'offres.

Offre de partenariat – Gala des Mérites témiscamiens 2016.

01-16-035

Considérant la tenue du Gala des Mérites témiscamiens organisé par la Chambre de commerce Témis-Accord le 20 février 2016 à Lorrainville;

Considérant que la Chambre de commerce veut attirer et mettre en lumière le secteur agricole et agroalimentaire du Témiscamingue lors de cette soirée;

Considérant que la Chambre de commerce a fait une offre de partenariat à la MRC concernant le gala à venir;

Considérant que la MRC pourrait remettre un prix distinct, soit le *prix Ambassadeur*, à une entreprise ou une personnalité du monde agricole qui fait connaître le Témiscamingue à l'extérieur de la région, par son rayonnement ou le rayonnement de ses produits;

Considérant que la Chambre de commerce voit en ce partenariat une association à long terme puisque le développement économique est un mandat de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue s'engage dans le partenariat offert par la Chambre de commerce;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue révise la formule du partenariat en collaboration avec la Chambre de commerce aux deux ans en fonction du thème des prochains galas;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue mandate le Comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC pour former le comité de sélection.

La contribution financière pour la remise du prix lors du gala sera prise à même le budget du PDZA.

01-16-036

Couverture de l'Internet haute vitesse dans la municipalité de Kipawa.

M. Norman Young informe le conseil de l'insatisfaction de sa population quant à la couverture du service Internet haute vitesse sur le territoire de la municipalité de Kipawa. À maintes reprises, le conseil municipal de Kipawa a été interpellé par les citoyens qui attendent toujours le service dans certains secteurs de leur municipalité.

M. Warolin rappelle aux élus que lors de la mise en place du projet de Communication-Témiscamingue, le conseil des maires avait accepté le cautionnement dudit projet, à condition que le territoire soit desservi intégralement. Il déplore l'absence du service dans les secteurs habités.

M. Michel Duval, représentant de la MRCT et président au sein de Communication-Témiscamingue prend acte de l'intervention de M. Young. Il s'engage à assurer un suivi dans les meilleurs délais afin que M. Young puisse informer adéquatement sa population.

01-16-037

Desserte des services en santé dans le secteur Sud.

Considérant la grave pénurie de médecins au Pavillon Témiscaming-Kipawa du CISSSAT;

Considérant que cette pénurie occasionna une rupture des services d'urgence au Pavillon Témiscaming-Kipawa, durant la période des Fêtes;

Considérant que cette rupture de services engendra une grande inquiétude parmi la population du secteur Sud du Témiscamingue;

Considérant que la volonté de la Ville de Témiscaming, de la municipalité de Kipawa et de la MRC de Témiscamingue de travailler conjointement, avec le CISSSAT, afin de trouver des solutions à moyen et long terme afin de solutionner la pénurie de médecins au Pavillon de Témiscaming-Kipawa;

Considérant les besoins qui pourraient survenir, au cours des prochains mois, au niveau des moyens qui pourraient être mis en place pour documenter et solutionner la problématique de pénurie de médecins et l'importance d'être proactif dans la recherche de solutions;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a déjà avec succès, investi 10 000 \$ pour une campagne de sensibilisation visant à promouvoir le projet d'agrandissement du Pavillon Ste-Famille à Ville-Marie;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un montant forfaitaire de maximum 10 000 \$, aux communautés de Témiscaming et de Kipawa, afin de les supporter dans la mise en place de solutions pour combler la pénurie de médecins au Pavillon Témiscaming-Kipawa du CISSSAT.

01-16-038

Demande de la Ville de Ville-Marie sur le droit de retrait à l'égard de compétences municipales.

Le conseil des maires prend acte de la demande de M. Bernard Flébus concernant le souhait de la Ville de Ville-Marie d'obtenir de l'information sur un éventuel droit de retrait de la Ville à l'égard de compétences municipales au sein de la MRC de Témiscamingue.

M^{me} Gironne rappelle au maire de la Ville de Ville-Marie que pour procéder, la MRC doit obtenir une demande officielle de la Ville via une résolution ferme et précisant la demande du conseil municipal.

Appui au maintien des investissements dans les services de garde éducatifs de qualité.

01-16-039

Attendu que le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « *Les enfants au cœur de nos choix* »;

Attendu que la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

Attendu que la *Loi sur les services de garde* a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

Attendu que l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

Considérant que de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

Considérant que des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de 7 \$ en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

Considérant que le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 M\$ en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 M\$ additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires demande au gouvernement du Québec, malgré son exercice de rationalisation, de tenir compte de l'importance d'investir adéquatement pour maintenir des services de garde éducatifs de qualité.

Les services de garde s'avèrent un service de proximité essentiel pour l'occupation du territoire, dans un milieu rural comme le Témiscamingue. Assurer des services de qualité contribue également à la rétention des jeunes familles, tout en étant un atout majeur pour l'accueil des nouveaux arrivants.

01-16-040

Politique Tolérance Zéro violence.

M. Warolin avise le conseil des maires, que suite aux événements des derniers mois, l'adoption de la politique Tolérance Zéro violence s'avère essentielle. Cette politique, lancée en 2012 par l'Association des directeurs municipaux du Québec, s'inspire de différentes dispositions législatives, notamment celles qui reconnaissent à la municipalité, à titre d'employeur, l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent.

Une version de la politique sera transmise aux élus afin que chacun puisse en prendre connaissance avant son adoption, prévue à la prochaine séance du conseil des maires.

Le préfet profite de l'occasion pour informer les élus qu'il souhaite également que la MRC de Témiscamingue adopte une résolution pour la « *Déclaration d'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination* » à une séance ultérieure.

01-16-041

Ressources humaines – Démission de M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière.

Les membres du conseil des maires prennent acte de la démission de M^{me} Lyne Gironne, à titre de directrice générale – secrétaire-trésorière.

M^{me} Gironne quittera ses fonctions en date du 12 février 2016.

01-16-042

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

01-16-043

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 17 février 2016

Il est 22 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.